

## 2. Le champ de la morphologie française : Bilan des études et perspectives de recherche

Pierre Swiggers

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ml/1424>

DOI : 10.4000/ml.1424

ISSN : 2274-0511

### Éditeur

Association Modèles linguistiques

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2000

Pagination : 14-32

### Référence électronique

Pierre Swiggers, « 2. Le champ de la morphologie française : Bilan des études et perspectives de recherche », *Modèles linguistiques* [En ligne], 42 | 2000, mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ml/1424> ; DOI : 10.4000/ml.1424

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Modèles Linguistiques

---

## 2. Le champ de la morphologie française : Bilan des études et perspectives de recherche

Pierre Swiggers

---

### Introduction : Définition(s) et délimitation du champ

- <sup>1</sup> Par *morphologie*, un terme emprunté à la biologie (1822, dans le cas du terme français) et appliqué en linguistique (1868, chez Littré), les linguistes entendent l'étude de la structure interne des mots<sup>1</sup> (plus particulièrement des mots en tant qu'occurrences, c'est-à-dire ce qu'on appelle en anglais *word forms* et *grammatical forms*) ; il s'agit de montrer comment les mots sont formés à partir de leurs parties constitutives et comment ces parties contribuent au « sens » (valeur / fonction) de l'ensemble. Une analyse morphologique implique l'établissement d'un réseau de formes reliées, ce qui permet de décomposer ces formes en composantes (appelées *morphèmes*), dont il faut préciser / décrire la distribution. La définition même du morphème – si elle est plus aisée que celle du mot (cf. Swiggers 1987) – n'est pas facile, vu qu'il s'agit d'une unité (minimale) de forme et de sens, et qu'il est parfois très difficile de définir ce sens (cf. Bazell 1949). Cela explique pourquoi la définition *ex negativo* de Bloomfield (« A linguistic form which bears no partial-phonetic resemblance to any other form is a simple form or morpheme »)<sup>2</sup> demeure commode (et reste à la mode) : elle permet en effet l'identification de morphèmes par la discrimination avec d'autres morphèmes.
- <sup>2</sup> Le champ de la morphologie a été défini de façon diverse à travers l'histoire, et cela tient au lien intrinsèque entre le contenu de la modélisation grammaticale/linguistique et le type de langue qui a été central (ou exclusiviste) dans une tradition descriptive – un bel exemple de la pertinence, à un niveau « méta-métalinguistique », de l'hypothèse Sapir-Whorf. Traditionnellement, la morphologie a été définie comme le champ de la flexion et de la dérivation, c'est-à-dire des phénomènes qui sont constitutifs des catégories grammaticales (ou : classes de mots).

- 3 Dans la linguistique structurale et post-structurale, le contenu de la morphologie a été défini par renvoi à la structure interne des mots (ou « formes linguistiques ») et des règles qui régissent cette structure. À l'intérieur des approches structurales et post-structurales, il y a lieu de distinguer un point de vue plutôt « segmentationnel » et un point de vue plutôt « fonctionnel ».

## 1. Les niveaux à distinguer

- 4 Dans le champ de la morphologie, tel que le terme est utilisé en linguistique moderne, on peut identifier différents niveaux :
- 5 – Le niveau de la morphologie théorique (ou de la théorie de la morphologie) : ici, on s'occupe de la définition de morphèmes, de l'élaboration de techniques descriptives générales (segmentation ; classification ; réduction et [re]catégorisation). Ce niveau doit inclure aussi une théorie morphophonologique (rendant compte de la variation entre allomorphes et de celle entre morphèmes alternants ; cf. Swiggers et Van den Eynde 1988).
- 6 – Le niveau de la morphologie descriptive, qui peut revêtir une dimension synchronique ou diachronique<sup>3</sup>. À ce niveau-ci, on a à faire à des analyses morphologiques de langues (ou états de langues). Personnellement, je ne vois aucun clivage – ni conceptuel, ni « technique » – entre la description morphologique en synchronie et celle en diachronie, mais c'est justement sur ce point que le bât blesse dans la linguistique française, où les travaux de morphologie historique témoignent trop souvent d'une certaine ignorance en matière d'analyse et de segmentation morphologique et d'une grande insouciance théorique.
- 7 – Le niveau de la morphosyntaxe : ici, on s'occupe de l'insertion discursive des unités morphologiques (ou morphématiques, comme l'appellent certains) et de la « valence » syntaxique de classes de morphèmes<sup>4</sup>. Dans la suite, je ne traiterai guère de ce niveau, vu qu'il relève en premier lieu de la syntaxe (la morphosyntaxe s'occupe en très grande partie des règles qui régissent la combinaison de syntagmes en phrases).
- 8 La morphologie présente aussi des liens intrinsèques avec la lexicologie (l'étude des mots) : en effet, la lexicologie comporte un examen formel qui est proprement morphologique. Mais comme la lexicologie constitue un champ qui se place perpendiculairement sur l'ensemble de l'analyse formelle (= phonético-phonologique, morphologique et morphosyntaxique) et de l'analyse sémantique des unités linguistiques (ou, traditionnellement : les mots), il me semble indiqué de ne pas parler dans ce cas-ci d'un « niveau ».
- 9 La difficulté de définir l'extension de la morphologie tient précisément au fait qu'il s'agit d'une « zone de contact » entre le lexique et la syntaxe, et que la « substance morphologique » est faite de phonèmes, soumis à des processus d'intégration (morphophonologique). Cela explique peut-être pourquoi Jean Perrot (1953 : 121) semble vouloir faire l'économie de la morphologie en tant que branche autonome : « Les limites entre la lexicologie et la morphologie, et surtout entre la syntaxe et la morphologie sont très floues. [...] En réalité, si la morphologie est l'étude des marques, il y a une morphologie du lexique et une morphologie de la syntaxe, et, la prosodie mise à part, seules les deux divisions lexique et syntaxe restent en présence »<sup>5</sup>.

- 10 Avant d'entamer le bilan (nécessairement sélectif), je voudrais préciser le contenu de la morphologie descriptive. Celle-ci, dans son extension vers la morphosyntaxe, comprend (au moins) :
- 11 – Les processus morphologiques (« endogènes » ou « endophores ») : flexion, dérivation (on pourrait y ajouter la formation néologique) ;
- 12 – Les fonctions morphologiques :
- 13 • Les fonctions constitutives de classes ;
- 14 • Les catégories de valeurs ;
- 15 – Les processus morphologiques « exogènes » ou « exophores » :
- 16 • Structuration de mots composés ;
- 17 • Constitution de groupes syntagmatiques.
- 18 Le bilan<sup>6</sup> traitera successivement de la morphologie théorique (ou théorie de la morphologie) et de la morphologie descriptive (surtout synchronique)<sup>7</sup> du français.

## 2. La morphologie théorique

- 19 En morphologie théorique, je vois trois apports essentiels des linguistes français – trois apports peu récents, il est vrai, mais importants et durables (même s'ils ne sont pas entièrement satisfaisants du point de vue théorique).
- 20 Le premier est celui qu'a donné Joseph Vendryes dans son ouvrage *Le langage*, qui, par les circonstances extérieures, a paru seulement en 1921, l'année où parut aussi le manuel d'Edward Sapir, *Language* (cf. Swiggers 1991). Je mentionne cette coïncidence car, s'il est vrai que Vendryes ne propose pas une théorie (polythétique) des types morphologiques (comme le fait Sapir), on constate que les deux auteurs opèrent une bipartition fondamentale : celle entre éléments exprimant des contenus représentatifs et éléments exprimant des rapports. Il y aurait beaucoup à dire sur les racines de cette distinction<sup>8</sup> et aussi sur la persistance de cette distinction chez des théoriciens de l'intelligence artificielle, comme Marvin Minsky. Pour notre propos, il suffira d'indiquer que cette bipartition permet à Vendryes de poser deux espèces (morphosémantiques) d'éléments linguistiques, les *morphèmes* et les *sémantèmes*.

« Toute phrase renferme deux sortes d'éléments distincts : d'une part l'expression d'un certain nombre de notions représentant des idées, et d'autre part l'indication de certains rapports entre ces idées. Si je dis : *le cheval court*, j'ai dans l'esprit l'idée du cheval et celle de la course, et j'unis les deux dans cette affirmation que "le cheval court" [...] Nous supposons accompli dans le cerveau, en vertu d'habitudes dont le sujet n'a même pas conscience, l'acte mental qui unit un nom à un objet (ici le cheval), qui met cet objet en rapport avec une action et qui enferme cette action dans certaines limites de temps, pour dire : *le cheval court*. Cet acte mental, que suppose le langage, comprend deux opérations successives : une opération d'analyse, lorsque, la représentation étant donnée, l'esprit y distingue un certain nombre d'éléments entre lesquels il établit un rapport (ici *le cheval* et *la course*), et ensuite une opération de synthèse, lorsque ces différents éléments, reconnus et analysés par l'esprit, sont de nouveau combinés par lui pour constituer l'image verbale. Seule la synthèse intéresse la linguistique, mais elle l'intéresse grandement : car c'est des modalités diverses de l'opération de synthèse que résultent les différences de structure entre langues. [...]

Il faut entendre par *sémantèmes* les éléments linguistiques exprimant les idées des

représentations : ici l'idée du cheval ou l'idée de la course ; et sous le nom de *morphèmes* ceux qui expriment les rapports entre les idées : ici, le fait que la course associée au cheval en général est rapportée à la troisième personne du singulier de l'indicatif. Les morphèmes expriment par conséquent les relations que l'esprit établit entre les sémantèmes » (Vendryes 1921 : 85-86).

- 21 Certes, cette distinction ne s'accompagne pas d'un modèle de segmentation, ni d'une typologie de morphèmes (et cela s'explique sans doute par la transparence assez grande de formes dans les langues indo-européennes anciennes, dont Vendryes dira que le mot y porte « en lui-même le signe de son emploi et l'expression de sa valeur morphologique » ; Vendryes 1921 : 105), mais le cadre tracé est utile et il a d'ailleurs été utilisé, avec bonheur, en combinaison avec la théorie des *nexus* de Jespersen pour définir de façon générale les classes de mots (cf. Vergote 1951).
- 22 Un deuxième apport à la théorie de la morphologie est dû à André Martinet. Si en 1945 (*La description phonologique avec application au parler franco-provençal d'Hauteville*, publié comme livre en 1956), celui-ci s'en tenait encore à la distinction entre morphème et sémantème<sup>9</sup>, il récusera plus tard, dans un passage parallèle, cette distinction terminologique :
- « Traditionnellement, on distingue entre *travaill-* et *-ons* en disant que l'un est un sémantème et l'autre un morphème. Cette terminologie a l'inconvénient de suggérer que seul le sémantème serait doué de sens alors que le morphème en serait privé, ce qui est inexact. Dans la mesure où la distinction est utile, il vaudra mieux désigner comme des **lexèmes** ceux des monèmes qui trouvent leur place dans le lexique et non dans la grammaire, et conserver **morphème** pour désigner ceux qui, comme *-ons*, apparaissent dans les grammaires. Les monèmes, comme *pour* ou *avec*, qui figurent aussi bien dans le lexique que dans la grammaire, sont à classer parmi les morphèmes » (Martinet 1960 : § 1-9)<sup>10</sup>.
- 23 Dans une série d'articles (Martinet 1965, 1967, 1968, 1969, 1972) et dans ses *Éléments de linguistique générale*, l'auteur a mis en place un cadre terminologique pour la théorie de la morphologie. Ce cadre comprend la distinction entre
- 24 – *monème* et *morphème* : le terme *monème* désigne les unités de la première articulation, avec leur signifié et leur signifiant ; le terme *morphème* est réservé à une sous-classe de monèmes, à savoir les monèmes grammaticaux ;
- 25 – *mot* et *synthème* : le mot est une notion non rigoureusement définissable en linguistique générale, mais Martinet reconnaît qu'il est permis de retenir le mot comme un concept à contenu psychologisant (cf. Reichling 1935 et à ce propos Swiggers 1997) ou comme un concept non primitif, dérivé de « monème » et « syntagme ».
- « Un syntagme autonome formé de monèmes non séparables est ce qu'on appelle communément un mot. On étend toutefois cette désignation aux monèmes autonomes comme *hier*, *vite*, ainsi qu'aux monèmes non autonomes, fonctionnels comme *pour*, *avec*, ou non fonctionnels comme *le*, *livre*, *rouge*, dont l'individualité phonologique est généralement bien marquée encore que leur séparabilité ne soit pas toujours acquise : les trois éléments de *le livre rouge* sont séparables, comme le montre *le petit livre noir et rouge*, mais *pour le*, *avec le* ne sont qu'assez exceptionnellement dissociés par un élément intercalaire (*pour tout le*) et le chevauement *du*, pour *de + le*, et l'amalgame *au*, pour *à + le*, témoignent de l'intimité des syntagmes formés par les prépositions et les articles » (Martinet 1960 : § 4-15).
- 26 Le terme *synthème* désigne les combinaisons de monèmes qui font, dans le discours, l'objet d'un choix unique<sup>11</sup>. La constitution de synthèmes est alors étudiée sous la rubrique « formation des mots ».

« Soit le syntème *chaise-longue* ; il peut entrer dans toutes les combinaisons dans lesquelles apparaît le monème simple *chaise* y compris la combinaison avec l'adjectif *longue* : une *longue chaise-longue*, comme une *longue chaise* ; d'autre part on ne peut ajouter une détermination particulière à *chaise* ou à *longue* sans détruire le syntème : une *chaise plus longue* n'est plus une *chaise-longue* » (Martinet 1968 : 299).

- 27 – Enfin, il y a la notion de *syntagme* : le syntagme désigne une combinaison qui découle de la collocation d'éléments choisis indépendamment les uns des autres. La distinction entre *syntème* et *syntagme* n'est pas toujours très facile à faire :

« Théoriquement au moins, la distinction entre syntème et syntagme est parfaitement nette. En pratique, on hésitera parfois à se prononcer. À première vue, le complexe *jeune fille* apparaît comme un syntème : on ne dira pas *une plus jeune fille*, mais *une jeune fille plus jeune* ; on entendra toutefois *une toute jeune fille* où *toute* détermine *jeune* à l'exclusion de *fille*. En fait, il existe, dans ce cas, un critère qui permet de distinguer *jeune fille* syntagme de *jeune fille* syntème : en français traditionnel, l'article indéfini pluriel sera *de* devant l'épithète et *des* devant le substantif ; *de jeunes filles sont arrivées* comporte donc un adjectif *jeunes*, donc un syntagme *jeunes filles* ; *des jeunes filles sont arrivées* présente le syntème, c'est-à-dire un substantif composé devant lequel *des* est normal, comme devant tout substantif » (Martinet 1968 : 299-300).

- 28 Un troisième apport – ou plutôt une « potentialité d'apports » – est fourni par Gustave Guillaume. Il me semble que chez Guillaume on trouve deux idées particulièrement intéressantes pour la théorie de la morphologie (et pour une typologie morphologique). La première, c'est celle de la « morphologie négative » : une morphologie constituée ou marquée par l'aversion pour les autres formes<sup>12</sup> (pour tout ce qui est une autre forme – autre que celle qui est retenue, mais sans « motivation positive » pour la valeur en question). Guillaume a développé cette notion en référence à l'article zéro, article « qui dépiste le défaut expressif, dans un cas donné, des autres articles et se substitue à eux, moins pour dire ce qu'il a à dire [...] que pour éviter que soit dit ce que, dans le cas considéré, les autres articles diraient indûment » (1973 : 132). Dans un passage riche en implications typologiques, Guillaume a relevé la pertinence de la notion de « morphologie négative »<sup>13</sup>. La seconde idée particulièrement intéressante est celle d'*opération médiatrice*. Guillaume, dans sa théorie de la genèse du mot, distingue l'opération de discernement initial, qui produit la base de mot (en abstrayant le particulier de l'universel) et l'opération de l'entendement (qui reverse le particulier à l'universel). Entre le discernement initial, correspondant à la « matière », et l'entendement final, qui donne la forme achevée (c'est-à-dire la partie du discours), il y a les opérations médiatrices (*préformelles*), qui constituent la morphologie du mot et qui portent les indications grammaticales de genre, nombre, cas, personne, mode, temps, etc.

### 3. Morphologie descriptive (synchronique)

- 29 La morphologie descriptive se laisse désarticuler en deux grands secteurs : la flexion et la dérivation. Certains auteurs parlent de « formation » (formation de mots), en y incluant la dérivation, la composition, les néologismes, et éventuellement d'autres mécanismes comme le télescopage, le renversement, la reduplication, la conversion, etc. Notre aperçu se limitera à la flexion et à la dérivation. Pour la formation des mots, on se reportera au manuel (rédigé d'abord en allemand [1981], traduit en français par A. Clas [1987]) de Johannes Thiele (qui s'inspire de principes théoriques formulés par H. Marchand et E. Co-seriu) ; en ce qui concerne la composition, on se reportera à un article classique de

Benveniste, riche en propositions théoriques, à une thèse allemande sur les composés nominaux<sup>14</sup> et au travail (conçu en partie comme manuel) de Wandruszka (1976).

- 30 Dans le domaine de la flexion verbale, on retiendra un certain nombre d'analyses structurales (ou, en tout cas : systématisantes). Un précurseur important fut Théodore de Felice, avec ses *Éléments de grammaire morphologique* (1950)<sup>15</sup>, opuscule qui propose des règles ordonnées pour l'établissement de formes masculines et féminines des noms et des adjectifs, pour la formulation de leurs pluriels et pour la conjugaison des temps simples des verbes. La description s'ouvre par un exposé de « lois d'euphonie » (règles morphophonologiques en général, qui affectent l'ensemble des catégories variables du français)<sup>16</sup>. À plusieurs égards, l'ouvrage – réagissant contre le masquage de la « grammaire morphologique » par l'orthographe – est audacieux et stimulant. L'auteur envisage son étude non comme un traité scientifique, mais comme un outil pédagogique. Et il ne cache pas l'amertume qu'il ressent à l'égard du système d'éducation français<sup>17</sup>. Si cet ouvrage couvre une partie importante de la morphologie flexionnelle, il reste en défaut quant à la systématisation des allomorphies (ou alternances morphématiques) dans la morphologie verbale.
- 31 Après de Felice, quelques tentatives ont été faites pour systématiser la description de la morphologie verbale française, d'abord en concentrant l'effort sur les bases verbales (Martinet 1958 ; Dubois 1966), plus tard en faisant porter l'effort sur le système entier de la conjugaison (cf. Van den Eynde et Blanche-Benveniste 1970 ; Swiggers et Van den Eynde éds 1987).
- 32 Quel est le bilan méthodologique qu'on peut dresser à ce sujet ? On sait que la morphologie verbale française pose de redoutables problèmes au descripteur ; son extraordinaire complexité est un avatar du système déjà complexe de la conjugaison indo-européenne, et plus directement de la conjugaison latine. Une certaine tradition scolaire a toutefois pris soin de refouler cette complexité. De cette complexité, les langues romanes ont hérité ; elles ont transformé cet héritage par des processus de simplification, par des restructurations analogiques, par des changements de classes et par la création de nouvelles formes asystémiques. Le français n'est certes pas une exception à cet égard. L'histoire du français montre les chevauchements des micro-systèmes de conjugaison et surtout de la réduction de la polymorphie verbale. Cette dernière caractéristique – éliminée progressivement par l'action d'une norme intérieure (diffusion d'une langue en voie de standardisation ; nivellement des interférences) et par celle d'une norme extérieure (imposition d'une forme graphique régularisée ; codification de la langue par les grammairiens et les puristes) requiert une description à orientation synthétisante et systématisante ; celle-ci constituerait une contribution importante à la grammaire historique du français<sup>18</sup>. On trouve une description atomisante de la morphologie historique du verbe français, axée sur les évolutions phonétiques, dans le manuel classique de Pierre Fouché (*Le verbe français. Étude morphologique*, 1967) ; pour un traitement basé sur les lexèmes verbaux en combinaison avec les évolutions phonétiques, voir l'ouvrage d'André Lanly (*Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, 1977). L'ouvrage de J. Picoche (*Précis de morphologie historique du français*, 1979 : 10-62) propose une première description réductrice des alternances.
- 33 La condition essentielle pour un examen systématique de la morphologie verbale est l'établissement d'un dispositif de description, pouvant fonctionner comme modèle d'organisation applicable aux différentes périodes historiques. On trouvera des propositions, basées sur une démarche inductive et progressive, dans les contributions de Y.-Ch. Morin,



de M. Plénat et de K. Van den Eynde et moi-même dans le volume que nous avons édité en 1987 : *La morphologie du verbe français*. Les trois études descriptives (et théoriques) se caractérisent par le refus d'une option discrétisante (typique des grammaires normatives et des manuels pratiques) et par le souci de proposer des unités ou des règles de type abstrait dont on peut toujours contrôler le comportement (ce qui n'est pas toujours le cas dans certains modèles générativistes, opérant avec des symboles postiches, comme c'est le cas dans l'étude de M.H. Gertner, *The Morphology of the Modern French Verb*, 1973).

- 34 Quels sont les problèmes qui se posent au niveau de l'élaboration d'un cadre descriptif pour la morphologie verbale française ? Si l'on fait abstraction de la question du corpus (inclusion de variétés non standard), nous croyons qu'on peut réduire ces problèmes à trois types :
- 35 – Le choix des formes de base ;
- 36 – L'établissement de « classes » ou de « séries » ;
- 37 – L'organisation des séries.
- 38 Le premier problème est celui de l'allomorphie verbale et de sa réduction systématique. L'allomorphie concerne à la fois le morphème lexical (le radical) et les affixes. Par rapport à ces derniers la solution la plus économique serait d'avoir un seul système de flexions verbales ; cet idéal se heurte, dans le cas du français, à une multitude de difficultés :
- 39 – La variation d'une « même » forme d'après le contexte (cas de la liaison) ;
- 40 – Le comportement différentiel d'ensembles parallèles de formes (cf. *je vends, je vendrai, VENDU ; je prends, je prendrai, PRIS*) ;
- 41 – L'impossibilité de décrire toutes les différences au niveau des affixes en fonction du contexte phonique (cf. *voulu, voulus, voudrez, VOULOIR ; moulu, moulus, moudrez, MOUDRE*).
- 42 Il s'agit là de difficultés dont le traitement a des répercussions importantes sur le modèle descriptif :
- 43 – Est-ce qu'on adoptera les formes de liaison (auxquelles on appliquera alors une règle générale de suppression, dans les contextes pertinents), ou vaut-il mieux s'en tenir aux formes de non-liaison, quitte à admettre un dispositif descriptif pour la liaison (qu'il ne faut pas nécessairement rattacher à la forme verbale même ; cf. le travail de B. Tranel 1981, qui parle de « connective morpheme ») ?
- 44 – Dans quelle mesure fera-t-on le partage entre une distribution par catégories (rapport entre un « sous-système d'affixes » et un « sous-système de radicaux ») et une distribution en fonction du contexte phonique (et quelle sera l'économie interne de cette organisation en fonction de contextes phoniques) ?
- 45 – Dans quelle mesure faut-il élargir l'inventaire primitif RADICAL + DÉSIGNENCE (cf. Martinet 1958 et 1969) et quelle est l'économie réalisée en fin de compte par un élargissement éventuel (cf. la notion de « voyelle thématique ») ?
- 46 L'allomorphie du morphème lexical du verbe ne fait que reposer les problèmes connus de toute description morphologique :
- 47 – Option pour une présentation Item-and-Arrangement ou Item-and-Process ;
- 48 – Description des alternances considérées comme des allomorphes à conditionnement phonique, par ex. /l'v/ ; /lEv/ du verbe lever ; comme des allomorphes à conditionnement catégoriel, cf. /finiS/ - /fini/ ; comme des morphèmes alternants, cf. /vAE/, /al/, /i/ pour ALLER.



- 49 L'établissement de « classes » ou de « séries » concerne un niveau plus global de la réduction descriptive, où est intégré le traitement des difficultés qui se posent par rapport au choix des formes de base. À ce niveau il s'agit d'établir une économie corrélative en fonction d'unités, de règles et leurs groupements possibles. Il ne s'agit donc plus, par exemple, de faire le choix entre une présentation *Item-and-Arrangement* ou *Item-and-Process* : quand il s'agit de constituer des classes ou des séries, on procède par « arrangement » en fonction des réductions déjà faites au niveau des unités. Les arrangements des séries verbales qui ont été proposés se fondent en général sur la distinction, théoriquement malaisée, entre verbes « réguliers » et verbes « irréguliers ». Cette distinction est commune aux manuels de conjugaison et aux descriptions diachroniques, où la présentation a entravé une systématisation approfondie.
- 50 Le troisième type de problèmes concerne l'organisation interne des séries. Il s'agit ici de rattacher, à l'intérieur de séries ou à travers toutes les séries, des (ensembles de) formes à d'autres (ensembles de) formes. L'effort descriptif porte ici sur les relations constitutives du système, c'est-à-dire sur les rapports qui permettent de poser une forme comme « base » d'un ensemble d'autres formes. Il suffit de penser au rapport qui peut être établi entre le sous-ensemble du passé simple et celui du subjonctif imparfait dans tous les verbes. Dans un tel cas, la réduction dans l'organisation descriptive sera communément acceptée. Dans d'autres cas, les rapports sont justifiés par l'économie même qu'on obtient dans la description : qu'on pense par exemple au choix du radical (long) de la première personne du pluriel de l'indicatif présent en tant que base de l'indicatif imparfait et du participe présent (et éventuellement d'autres séries).
- 51 Une problématique sous-jacente à ces options méthodologiques est celle du choix entre une orientation diachronique et une orientation synchronique. À l'état actuel des analyses morphologiques du verbe français, il n'y a pas encore de « rétroaction » profonde d'un dispositif élaboré en synchronie sur les modèles de description diachronique. Il nous semble d'ailleurs qu'une méthodologie unitaire, dûment contrôlée, devrait être appliquée à tout type de matériaux linguistiques.
- 52 Toujours dans le domaine de la morphologie verbale, il faut mentionner deux ouvrages (à nette ambition théorique) qui proposent à la fois plus et moins qu'une description morphologique du verbe français.
- 53 Dans *Calcul de la flexion verbale en français contemporain*, Luc Isaac (1985) offre une réflexion intéressante sur la notion de calcul(abilité) et sur la possibilité d'intégrer des séries de règles (le cadre adopté est celui d'une glossématique élargie). La dernière partie nous fait la promesse d'un algorithme de la flexion verbale, mais on n'y trouve guère une description morphologique : l'auteur propose une étude de l'organisation des formes verbales. Le chapitre consacré à la flexion verbale proprement dite est décevant. Un premier reproche qu'on peut faire est que l'auteur n'opère pas avec des classes de verbes : il est pourtant impossible de faire une description morphologique (et morphophonologique) du verbe français sans distinguer *au moins* deux classes de verbes.
- 54 De plus, l'analyse de verbes « particuliers » laisse à désirer<sup>19</sup>. Un reproche plus fondamental concerne le fait que l'auteur n'ait pas dégagé certains principes généraux de la morphologie du verbe français : soustraction de la consonne finale du radical dans l'indicatif présent singulier, sauf dans les verbes en *-er* et quelques verbes de « l'autre conjugaison » pour lesquels on peut proposer une règle générale (maintien de *j*, *r* et *l*) ; soustraction dans certains verbes de la séquence VC terminant le radical, par ex. au passé (*pris*, *reçus*) ;

la présence de morphèmes alternants dans la formation du passé simple, à l'infinitif et dans la formation du futur. Mais le principal défaut de l'ouvrage est que le « calcul » dont il est question s'avère être une simple énumération de règles plus ou moins *ad hoc* : on cherche en vain une description systématique. C'est que les principes essentiels d'une analyse morphophonologique n'ont pas été respectés par l'auteur, à savoir :

- 55 – La distinction entre allomorphes et morphèmes alternants ;
  - 56 – L'homogénéité du renvoi contextuel (spécificité des renvois contextuels pour des unités morphologiques, morphophonologiques, phonologiques, phonétiques, voire graphétiques) ;
  - 57 – L'interprétabilité des unités morphophonologiques et morphologiques (condition de transparence).
- 58 Ces trois exigences supposent évidemment une segmentation méthodologiquement rigoureuse des chaînes morphologiques : or celle-ci fait défaut chez Isaac. Le calcul algorithmique proposé par l'auteur n'est en fait pas une analyse morphologique, mais un enchaînement de « règles » (selon les termes de l'auteur), qui ne peuvent être utilisées pour un traitement automatique de la morphologie verbale du français<sup>20</sup>.
- 59 Dans l'ouvrage de Christian Touratier, *Le système verbal français* (1996), on ne trouve pas non plus une véritable analyse morphologique des verbes français, vu que l'attention de l'auteur ne se porte pas vers les procédures de segmentation, ni vers l'analyse d'alternances morphophonologiques. La proposition centrale de l'ouvrage consiste dans la distinction entre la structure morphologique et la description morphématique d'une langue, proposition par laquelle l'auteur prend ses distances à l'égard de la morphologie structurale. La structure morphologique de la langue est obtenue par l'identification des différentes classes d'unités morphologiques dont dispose la langue, grâce à l'arrangement dans un même paradigme de toutes les unités morphologiques qui non seulement commutent entre elles, mais qui ont aussi les mêmes distributions (pour l'auteur, l'ensemble des distributions définit le fonctionnement linguistique des unités). L'analyse proprement morphématique s'érige sur l'identification des unités morphologiques : elle établit la corrélation entre des signifiants et des signifiés, ou en d'autres termes elle examine si une unité morphologique est associable ou non à un signifié dans tous ses emplois (cette analyse permet d'établir, pour le français, l'absence d'isomorphisme entre unités morphologiques et morphèmes). La partie la plus développée de l'ouvrage est consacrée à ce qu'on appelle communément la morphosyntaxe : l'étude des valeurs de formes (morphèmes de temps, d'aspect, de mode, de voix...).
- 60 Contrairement à la morphologie flexionnelle, la morphologie dérivationnelle<sup>21</sup> a fait l'objet de nombreux travaux sous forme d'articles et de livres. Ce goût pour la morphologie dérivationnelle n'est pas sans lien avec l'investissement de fonds considérables et de main d'œuvre dans de grands projets « dictionnaires » : la France et les Français cultivent, avec bonheur, les (projets de) dictionnaires et l'étude de la dérivation en a largement profité.
- 61 Il est impossible de faire justice ici aux nombreux articles consacrés à certains préfixes ou suffixes dérivationnels (on se reportera aux publications pertinentes dans les *Cahiers de Lexicologie* ou dans *Le français moderne*), ni aux fines études d'Édouard Pichon sur la suffixation (dans *Le français moderne* 1939, 1940), ni aux nombreux travaux de Louis Guilbert sur la néologie et la dérivation. Je me limiterai à signaler, pour les préfixes, le travail de Jean Peytard (*Recherches sur la préfixation en français contemporain*), où sont

étudiés les préfixes à base grecque (comme *auto-*, *néo-*)<sup>22</sup>. Peytard s'est proposé d'étudier un système, qui n'est pas défini par des oppositions, mais plutôt par des « connexions », c'est-à-dire les interférences entre signe et désigné et entre le lexical et le grammatical. Dans son travail, on ne trouve pas de vraie analyse morphologique : l'auteur s'est plutôt intéressé aux phénomènes de productivité<sup>23</sup> et d'ambiguïté sémantique.

62 Quant aux suffixes, il faut signaler la thèse complémentaire de Jean Dubois sur la dérivation suffixale en français moderne (1962) ; ce travail, basé sur le mouvement du vocabulaire entre 1906 et 1961, est riche en données et en principes théoriques. On n'y trouve pas de segmentation proprement morpho(phono)logique ni une étude des alternances ; l'intérêt du travail réside donc moins dans l'analyse morphologique et plutôt dans les aspects proprement lexicaux (richesse, diversification, fréquence et valeur d'emploi des éléments suffixaux). Selon Dubois, l'ensemble des affixes forme un système ; chaque affixe se définit par les rapports qui l'unissent à la base et le différencient des autres affixes. Entre les diverses suffixations, il y a un rapport étroit (cf. les corrélations existant entre *-isme* et *-iste* ; entre *-iser* et *-isation*, etc.). Selon l'auteur, le système suffixal est soumis à des actions diverses qui modifient constamment les rapports mutuels des affixes : il s'agit de processus d'apparition (cf. *-tron*, *-ing*), de disparition (cf. *-ise*, *-esse* [pour la qualité], *-on* [instrument] et *-is* [résultat de l'action], etc.), et de changements de valeur d'emploi (par ex. de *-eur* et de *-iste*). Ces destructurations et restructurations ont leur origine dans les besoins de la communication : la langue est le reflet de l'activité humaine (cf. Dubois 1962 : 101). Les deux principes théoriques de base qui sont formulés par Dubois sont les suivants :

63 – La suffixation se présente comme une simulation du syntagme courant ou comme une réalisation syntagmatique différente d'un terme déjà existant. Dubois va même jusqu'à parler d'une « distribution complémentaire ».

« Le mot suffixé se différencie du mot qui lui a servi de base par la possibilité nouvelle qu'il a d'entrer dans un syntagme différent ; on peut parler de distribution complémentaire de type syntagmatique. Nous pouvons certes inclure dans ce cas l'ensemble des "catégoriseurs", mais aussi tous les suffixes ; en effet tout mot suffixé, même lorsqu'il appartient à la même classe que le mot-base, correspond à un syntagme où la base est soit le déterminant soit le déterminé. Avant les phénomènes propres de la lexicalisation, *maisonnette* n'est pas différent de *petite maison* et l'on passe de *machine qui moissonne* à *machine moissonneuse* puis à *moissonneuse*. Les distinctions faites pour les besoins d'une analyse préliminaire ne peuvent masquer l'unité fondamentale de la procédure de dérivation. Cette constatation a pour conséquence une révision de l'analyse fonctionnelle : la description se fera à partir du rapport de complémentarité syntagmatique existant entre la classe du mot-base et la classe du mot-dérivé : passage du groupe verbal au groupe nominal, ou inversement ; passage de déterminant à déterminé, et réciproquement » (Dubois 1962 : 101).

64 – La structure suffixale est souvent une structure manifestant des redondances : il y a par exemple plusieurs suffixes pour la même fonction.

« Cette redondance n'est pas pour nous surprendre puisqu'elle se retrouve à tous les niveaux de la langue, et en particulier dans le domaine des phonèmes. Elle a pour conséquence des distributions complémentaires, de types très divers, et qui prennent une forme dynamique, c'est-à-dire dont l'équilibre est constamment remis en question. Ces distributions n'ont pas un caractère absolu, mais statistique, comme le sont toutes les distributions : nous avons pu analyser ainsi les suffixes ethniques. On peut trouver des tendances à la complémentarité dans des distributions qui, à première analyse, pourraient sembler purement aléatoires et

qui ne trouveront leur expression totale que dans le futur de la langue si aucun autre phénomène n'entre en jeu. Ainsi la répartition entre *-age*, et *-ment* correspond à la complémentarité de la base (verbes transitifs/verbes intransitifs) ; cette notion est le plus souvent traduite sémantiquement par l'opposition entre action et état » (Dubois 1962 : 101).

- 65 Un ouvrage à orientation nettement théorique, consacré à la suffixation, est celui de Thierry Debaty-Luca (1986), qui s'inscrit dans le modèle fonctionnaliste de Martinet ; l'auteur recourt non seulement à la notion de syntème (cf. *supra*), mais aussi à des concepts fonctionnalistes de création plus récente, comme *confixé* et *figement*. L'auteur propose trois thèses, qui ne sont pas toutes innovatrices :
- 66 – Les suffixes constituent un système ;
- 67 – Ce système est intériorisé par le locuteur en tant que mécanisme productif ;
- 68 – Le système peut être articulé en termes de fonctions.
- 69 Dans son élaboration concrète, la démarche de l'auteur n'est pas exempte de lacunes et de faiblesses. On regrettera en premier lieu que cette « théorie » de la suffixation ne porte pas sur le système entier de la suffixation en français. Ensuite, il faut regretter l'absence d'une analyse de faits de morphophonologie (alternances vocaliques ; réalisation ou non-réalisation d'une consonne en finale de morphème, etc.). L'auteur a d'abord classé les suffixes en différents sous-systèmes : ces sous-systèmes sont définis en même temps par la classe du « suffixé ». À ce propos, il faut regretter que l'auteur retombe dans une description trop atomiste et linéaire de la suffixation, en distinguant quatre sous-systèmes : Adj. → Adj. (*blanc - blanchâtre*) ; Adj. → Subst. (*blanc - blancheur*) ; Adj. → Verbe (*blanc - blanchir*) ; Verbe → Subst. (*blanchir - blanchissage + blanchisserie*). On peut formuler au moins trois objections contre une telle démarche :
- 70 – On présente, à tort, certains mots comme la « source » de la dérivation : très souvent, il faut remonter à une base (qui n'a pas le statut de mot constitué) dont dérivent plusieurs suffixés ;
- 71 – On fragmente le mécanisme de la dérivation en des dérivations linéaires (le plus souvent en tant que relations entre deux termes) ; vu le caractère dynamique de la dérivation, il est plus intéressant de parler d'une « configuration dérivationnelle » ;
- 72 – Une telle démarche implique un recours constant à la diachronie : seule une datation sûre des formes permet d'établir des rapports linéaires.
- 73 On s'étonnera aussi du fait que, dans l'analyse sémantique de la suffixation, l'auteur opère avec des étiquettes sémantiques traditionnelles, réminiscentes d'époques « pré-fonctionnalistes » : « AGENT », « ACTION », « ENDROIT », « MOYEN », etc. À cela s'ajoute encore que l'analyse même des données et la segmentation de certaines formes (en synchronie ou en diachronie) ne sont pas exemptes d'erreurs<sup>24</sup>.
- 74 Dans sa thèse sur la dérivation suffixale, Claude Gruaz (1988) traite des régularités structurelles qui sont à l'œuvre dans la formation des dérivés (l'auteur tient compte de la graphie et de la prononciation, en étudiant les similitudes et les écarts entre les deux faces de l'expression). Ce travail fournit une analyse très fine des alternances vocaliques et un algorithme général qui contient les règles gouvernant l'association des constituants.
- 75 L'ouvrage de Gruaz répond à deux types de questions. À la question « De quelles unités les dérivés sont-ils formés ? », une réponse est apportée par l'analyse structurelle, qui identifie les segments distinctifs pertinents pour l'examen de la dérivation (cette analyse structurelle est fidèle aux principes du distributionnalisme harrissien). À la question

« Selon quelles règles ces unités composant les dérivés se combinent-elles ? », la réponse est fournie par la description du processus dérivationnel, qui comprend (a) le repérage des unités et (b) la découverte des régularités en fonction desquelles ces unités s'assemblent. L'analyse porte à la fois sur les items formels, sur les catégories de formes et sur le sémantisme des dérivés.

- 76 L'apport le plus important et le plus englobant dans l'étude de la morphologie dérivationnelle du français a été la publication de la thèse de Danielle Corbin, dont le modèle a été développé dans des publications ultérieures (au sein du groupe SILEX de l'Université de Lille III)<sup>25</sup>. Le modèle proposé (et appliqué à un vaste échantillon) a été construit en dialogue constant avec les propositions théoriques de M. Aronoff, M. Lieber et R. Beard. Le modèle est basé sur la thèse que la tâche de la morphologie dérivationnelle est de fournir les règles, les principes et les contraintes qui gouvernent la grammaire des mots construits<sup>26</sup>. Le modèle se caractérise par deux caractéristiques<sup>27</sup> :
- 77 – Il s'agit d'un *modèle associatif* : l'idée centrale ici est que le sens d'un mot construit<sup>28</sup> est construit en même temps que sa structure morphologique, et compositionnellement par rapport à celle-ci, et que la représentation grammaticale doit refléter cette construction simultanée de la structure et du sens<sup>29</sup>. Le modèle présente ainsi une réaction contre la tendance à favoriser les distorsions observables entre forme et sens et à faire intervenir des « idiosyncrasies » ou des « caprices ». En se plaçant au-dessus des observables directs, le modèle associatif entend montrer que les distorsions sont réductibles, de deux façons :
- 78 • Soit par une analyse plus précise et hiérarchisée du sens<sup>30</sup> : il s'agit alors de montrer que des règles purement sémantiques peuvent s'appliquer à diverses étapes de la dérivation d'un mot construit et masquer le sens dérivationnellement prédictible<sup>31</sup> ;
- 79 • Soit par une analyse plus abstraite de la structure : il s'agit alors de montrer que la forme observable d'un mot est le résultat de la combinaison d'opérations complexes : la forme calquée sur la structure morphologique peut être masquée par l'action de l'allo-morphie (cf. *floral* = [fleur -al]), de la troncation (cf. *gratuité*, obtenu par troncation de /gratuit-ité/), ou de l'intégration paradigmatique.
- 80 – Il s'agit d'un *modèle stratifié* : les opérations nécessaires pour construire la forme et le sens d'un mot sont rapportées aux diverses variables qui interviennent et leur ordre est censé reproduire la hiérarchie qui va du plus régulier au moins régulier. Les relations entre le composant dérivationnel et le composant sémantique concernent l'intervention, dans la construction du sens d'un mot construit, de règles sémantiques indépendantes des facteurs dérivationnels intervenant dans la construction du sens prédictible. Le composant phonologique intervient<sup>32</sup> dans la construction de la forme superficielle du mot.
- 81 La force du modèle élaboré par Danielle Corbin et son équipe réside dans l'alliance réussie entre une solide base empirique et une systématisation théorique qui englobe l'intégralité du domaine de la morphologie dérivationnelle du français.

## Conclusion : Perspectives

- 82 Que peut-on tirer comme conclusion(s) de ce bilan sélectif de la morphologie française (et le plus souvent de souche française) ?

- 83 D'abord que la morphologie a, en général, évolué d'une discipline « analytique » à une discipline synthétique, s'intéressant à des problèmes de catégorisation générale et aux phénomènes de productivité. Ensuite, que la morphologie dérivationnelle, le « point fort » de la morphologie française actuelle, s'est davantage intéressée à un inventaire de formes et moins à une description des alternances subies par les bases ou par les affixes. Dans les dernières années, l'étude des formes en surface a fait place à une étude des processus de formation. Enfin, une dernière évolution à relever me semble être l'intégration progressive de la morphologie et de la sémantique, intégration qu'avait tentée déjà, avec un succès variable, Pierre Guiraud dans ses travaux de « morphosémantique » (cf. Guiraud 1956, 1960, 1961a, b, 1962, 1966, 1968).
- 84 Quant aux perspectives, n'étant ni mage ni prophète, je ne m'aventurerai pas dans des spéculations. Toutefois, deux choses sont claires :
- 85 – Un gros travail reste à accomplir dans le domaine de la morphologie (cela vaut aussi pour la morphologie flexionnelle) ;
- 86 – Les recherches morphologiques sur le français sont et resteront d'une très grande pertinence pour l'exploration d'hypothèses générales (comme la théorie de la « naturalité » des processus)<sup>33</sup> et pour la typologie de processus (synchroniques et diachroniques) en morphologie, ainsi que pour les recherches sur les universaux du langage.
- 87 Il est possible que la morphologie abandonne l'ancienne unité « morphème » (cf. la morphologie « amorphe » de S.R. Anderson 1992), et qu'elle prenne le « mot » comme base (comme c'est le cas chez Morris Halle et son disciple Mark Aronoff) ; il n'en reste pas moins que son objet restera la description de la structure de mots (ou la structure d'ensembles de forme et de sens), et cette description devra nécessairement faire appel à des unités descriptives, à des processus de constitution, à des rapports à l'intérieur d'un réseau systémique, enfin aux relations qui existent entre les différents niveaux d'analyse linguistique.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Anderson Stephen R. 1992. *A-Morphous Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Bazell Ch. E. 1949. « On the Problem of the Morpheme ». *Archivum Linguisticum* 1. 1-15.

Bloomfield L. 1933. *Language*. New York: Holt and C°.

Corbin Danielle. 1987. *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Niemeyer. (2 volumes)

Corbin Danielle éd. 1991. *La formation des mots : structures et interprétations*. Lille : Presses universitaires.

Debaty-Luca Thierry. 1986. *Théorie fonctionnelle de la suffixation (appliquée principalement au français et au wallon du Centre)*. Les Belles Lettres.

de Felice Théodore. 1950. *Éléments de grammaire morphologique*. Didier.

- De La Chaussée François. 1977. *Introduction à la morphologie historique de l'ancien français*. Klincksieck.
- Dubois Jean. 1962. *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain. Essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*. Didier.
- Dubois Jean. 1966. « Essai d'analyse distributionnelle du verbe (les paradigmes de la conjugaison) ». *Le français moderne* 34. 185-209.
- Foley James. 1979. *Theoretical Morphology of the French Verb*. Amsterdam : Benjamins.
- Fouché Pierre. 1967. *Le verbe français. Étude morphologique*. Klincksieck.
- Gertner M.H. 1973. *The Morphology of the Modern French Verb*. The Hague, Mouton.
- Gruaz Claude. 1988. *La dérivation suffixale en français contemporain*. Rouen : U. de Rouen.
- Guillaume Gustave. 1973. *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*. Recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin. Klincksieck ; Québec : Presses de l'Université Laval.
- Guiraud Pierre. 1956. « Les champs morpho-sémantiques (critères internes et critères externes en étymologie) ». *BSLP* 52 : 1. 265-288.
- Guiraud Pierre. 1960. « Le champ morpho-sémantique du verbe *chiquer* ». *BSLP* 55 : 1. 135-154.
- Guiraud Pierre. 1961a. « Le champ morpho-sémantique des composés tautologiques ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 77. 444-469.
- Guiraud Pierre. 1961b. « Le champ morpho-sémantique de la dérivation pseudo-suffixale ». *BSLP* 56 : 1. 104-121.
- Guiraud P. 1962. « Étude du champ morpho-sémantique de la racine T.K. ». *BSLP* 57 : 1. 103-125.
- Guiraud Pierre. 1966. « Le champ morpho-sémantique des noms du chat ». *BSLP* 61 : 1. 128-145.
- Guiraud Pierre. 1968. « Le champ morpho-sémantique du mot *tromper* ». *BSLP* 63 : 1. 96-109.
- Isaac Luc. 1985. *Calcul de la flexion verbale en français contemporain*. Genève : Droz.
- Kiefer Ferenc. 1973. *Generative Morphologie des Neufanzösischen*. Tübingen : Niemeyer.
- Lanly André. 1977. *Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*. Bordas.
- Martinet André. 1956. *La description phonologique avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*. Droz et Minard.
- Martinet André. 1958. « De l'économie des formes du verbe en français parlé ». In: *Studia philologica et litteraria in honorem L. Spitzer*, 309-326. Berne: Francke.
- Martinet André. 1960. *Éléments de linguistique générale*. A. Colin.
- Martinet André. 1965. « Le mot ». *Diogenes* 51. 39-53.
- Martinet André. 1967. « Syntagme et syntème ». *La linguistique* 2. 1-14.
- Martinet André. 1968. « Mot et syntème ». *Lingua* 21. 294-302.
- Martinet André. 1969. « Qu'est-ce que la morphologie ? ». *Cahiers F. de Saussure* 26. 85-90.
- Martinet André. 1972. « Morphology and Syntax ». *Language Sciences* 23. 15-19.
- Mayerthaler Willi. 1977. *Studien zur theoretischen und zur französischen Morphologie*. Tübingen : Niemeyer.



- Molino Jean. éd. 1985. *Le retour de la morphologie* (= *Langages* 78).
- Morin Yves-Charles. 1987. « Remarques sur l'organisation de la flexion des verbes français ». *I.T.L. Review of Applied Linguistics* 77-78. 13-91.
- Nida Eugene A. 1949. *Morphology*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Perrot Jean. 1952-53. « Morphologie, syntaxe, lexique. Contribution à la discussion sur les divisions de la langue ». *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris* 11. 63-74.
- Perrot Jean. 1953. *La linguistique*. PUF.
- Peytard Jean. 1975. *Recherches sur la préfixation en français contemporain*. Champion. (2 volumes).
- Picoche Jacqueline. 1979. *Précis de morphologie historique du français*. Nathan.
- Pinchon Jacqueline. 1986. *Morphosyntaxe du français. Étude de cas*. Hachette.
- Plénat Marc. 1981. *L'« autre » conjugaison ou De la régularité des verbes irréguliers* (= *Cahiers de grammaire* 3).
- Plénat Marc. 1987. « Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'« autre » conjugaison ». *I.T.L. Review of Applied Linguistics* 77-78. 93-150.
- Reichling Anton. 1935. *Het woord. Een studie omtrent de grondslag van taal en taalgebruik*. Nijmegen: Berkhout. [Réimpression: 1967, Zwolle: T. Willink].
- Schpak-Dolt Nikolaus. 1992. *Einführung in die französische Morphologie*. Tübingen : Niemeyer.
- Swiggers Pierre. 1986. « Grammaire française et linguistique générale à l'âge classique : Le problème du mot ». *BSLP* 81 : 1-42.
- Swiggers Pierre. 1987. « Le mot : unité d'intégration ». In : *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, 57-66. Société pour l'information grammaticale.
- Swiggers Pierre. 1989. compte rendu de Isaac 1985. *BSLP* 84 : 2. 364-368.
- Swiggers Pierre. 1991. « Note sur la linguistique générale en 1921-1922 ». *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft* 1. 185-191.
- Swiggers Pierre. 1997. « Semantics, Thought and Activity: Reichling's View of Meaning ». *Quaderni di semantica* 18: 2. 241-252.
- Swiggers Pierre. 1998. « The Morpheme in Bloomfield's *Language* ». In: M. Janse (éd.), *Productivity and Creativity. Studies in General and Descriptive Linguistics in Honor of E.M. Uhlenbeck*, 251-263. Berlin - New York : Mouton de Gruyter.
- Swiggers Pierre et Van den Eynde Karel. 1988. « Allomorphes et morphèmes alternants ». *BSLP* 73 : 1. 319-322.
- Swiggers Pierre et Van den Eynde Karel. 1987a. « Problèmes de l'analyse morphologique des verbes français ». *I.T.L. Review of Applied Linguistics* 77-78. 1-12.
- Swiggers Pierre et Van den Eynde Karel. 1987b. « La morphologie du verbe français ». *I.T.L. Review of Applied Linguistics* 77-78. 151-251.
- Swiggers Pierre et Van den Eynde Karel. éds 1987. *La morphologie du verbe français*. (= *I.T.L. Review of Applied Linguistics* 77-78).
- Swiggers Pierre et Verlinde Serge. 1988. compte rendu de Debaty-Luca 1986. *BSLP* 83 : 2. 260-269.
- Temple Martine. 1996. *Pour une sémantique des mots construits*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Thiele Johannes. 1987. *La formation des mots en français moderne*. Traduction et adaptation par André Clas. Montréal : Les Presses de l'Université. [Édition originale : *Wortbildung der französischen Gegenwartssprache : ein Abriss*, Leipzig : Verlag Enzyklopädie, 1981]

Touratier Christian. 1996. *Le système verbal français. Description morphologique et morphématique*. A. Colin.

Tranel Bernard. 1981. *Concreteness in Generative Phonology. Evidence from French*. Berkeley: University of California Press.

Van den Eynde Karel et Blanche-Benveniste Claire. 1970. « Essai d'analyse de la morphologie du verbe français ». *Orbis* 19. 404-429.

Vendryes Joseph. 1921. *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*. Albin-Michel.

Vergote Jozef. 1951. *Onderzoek naar de grondslagen van de algemene grammatica. De rededelen. (Résumé : Enquête sur les fondements de la théorie grammaticale. Les parties du discours)*. Brussel : Paleis der Academieën.

Wandruszka Ulrich. 1976. *Probleme der neufranzösischen Wortbildung*. Tübingen: Niemeyer.

Weidenbusch Waltraud. 1993. *Funktionen der Präfizierung: präpositionale Elemente in der Wortbildung des Französischen*. Tübingen : Niemeyer.

Zink Gaston. 1989. *Morphologie du français médiéval*. PUF.

Zwanenburg Wiecher. 1983. *Productivité morphologique et emprunt. Étude des dérivés verbaux savants en français moderne*. Amsterdam : Benjamins.

## NOTES

1. Et donc aussi des règles qui régissent cette structure.
2. Voir Bloomfield (1933 : 161) ; on trouve le même type de démarche chez Nida (1949), par ex. dans la présentation des deux premiers principes :  
« *Principle I* : Forms which have a common semantic distinctiveness and an identical phonemic form in all their occurrences constitute a single morpheme.  
« *Principle II* : Forms which have a common semantic distinctiveness but which differ in phonemic form (in phonemes or in order of phonemes) may constitute a morpheme provided the distribution of formal differences is phonologically definable ».
- Voir à ce sujet Swiggers (1998).
3. Ou parfois achronique, comme chez Foley (1979).
4. Comme exemple représentatif, on peut mentionner le travail de Pinchon (1986).
5. Voir aussi Perrot (1952-3).
6. Conçu comme une contribution à un colloque sur « Un siècle de linguistique en France », ce bilan prend (presque) exclusivement en compte les travaux français (éventuellement franco-belges) ; il laisse aussi de côté les éventuelles interactions entre les études de morphologie en France et les recherches morphologiques à l'étranger (pour remédier en partie à cette lacune, on peut consulter Molino éd. 1985). Ce bilan est surtout un aperçu des travaux réalisés et des problèmes (de méthode et de description) ; il ne doit donc pas être lu comme un aperçu du champ de la morphologie du français ni comme une présentation générale d'une approche théorique à ce champ ; on pourra consulter à ces fins des travaux d'introduction rédigés en allemand : Schpak-Dolt (1992) et Kiefer (1973).
7. Nous nous limiterons à formuler quelques remarques sur les travaux diachroniques.

8. On la retrouve chez Beauzée, qui distinguait les mots exprimant des êtres et les mots exprimant des rapports (cf. Swiggers 1986). Dans le cas de Sapir, on peut remonter à Boas et, plus loin encore, à Steintal.

9. Martinet (1956 : 12) : « Les unités significatives sont généralement désignées sous le nom de **signes**, leur sens étant dit **signifié** et leur forme parlée **signifiant** ; dans l'exemple qui précède [= *j'ai mal à la tête*], chacun des six signes correspond à ce qu'on appelle communément un mot ; mais un mot comme *travaillons* comporte deux signes successifs : un **sémantème** *travaill-* et un **morphème** *-ons* chacun avec son sens (respectivement les notions de "travailler" et de "première personne du pluriel") et sa forme (respectivement, en transcription phonétique [travaj] et [õ]) ».

10. Vu les nombreuses éditions des *Éléments de linguistique générale*, nous préférons renvoyer aux paragraphes de l'ouvrage, afin de faciliter le repérage des passages.

11. Cf. Martinet (1967 : 6) : « Nous proposons [...] de désigner au moyen du terme *synthème* les unités linguistiques dont le comportement syntaxique est strictement identique à celui des monèmes avec lesquels ils commutent, mais qui peuvent être conçus comme formés d'éléments sémantiquement identifiables ».

12. D'une même série paradigmatique.

13. « L'intérêt de l'article zéro [...] est par surcroît de nous permettre de suivre dans une langue moderne dont nous avons l'exact sentiment – ce qui est précieux – la marche, combien sinieuse, de cette morphologie négative, essentiellement critique, dont je viens d'indiquer l'existence, morphologie dont, au surplus, aucune langue n'est exempte, mais qui semble avoir eu la faveur particulière de certaines » (Guillaume 1973 : 133).

14. F. Paepcke, *Die französische Nominalkomposition* (thèse de l'U. de Berlin, 1946).

15. Voir le compte rendu par G. Gougenheim dans *BSLP* 46 : 2 (1951), p. 137-138.

16. Comme défaut dans la description, il faut noter l'absence d'une (ou le renoncement à une) réduction d'allomorphies.

17. Voir de Felice (1950 : 6) : « Il suffit d'étudier attentivement les pages consacrées aux verbes par un cours de grammaire française – à l'usage même d'une classe de 6e – Quel chaos effroyable ! Autant elles font perdre de temps à l'élève, ces particularités concernant les féminins, les pluriels, les verbes, autant elles déforment son esprit. Tout au long de ses études, il est aux prises avec un monde d'illogisme ; et ceci, non seulement à l'exercice de grammaire, mais dans tous les devoirs écrits assujettis aux règles de l'orthographe [...] On peut se demander si la nécessité d'assimiler intimement l'absurdité n'aurait pas quelque effet délétère sur la personnalité des êtres humains soumis à cette déformation constante, s'il n'en pourrait résulter l'acceptation passive de l'arbitraire dans la vie. Il faudrait des recherches psychologiques approfondies pour le vérifier et pour mettre en lumière d'autres conséquences vraisemblables. À cette contre-éducation probable de l'esprit rationnel et logique s'ajoute la perpétuation du préjugé de la supériorité masculine par l'enseignement relatif aux féminins [...] Nos sociétés qui s'efforcent d'établir l'égalité des sexes devraient tenir compte de ce facteur psychologique. Les présents *Éléments* ne prétendent pas annihiler, mais réduire les inconvénients signalés ci-dessus. En faisant disparaître maintes règles ou exceptions, en rendant compte de divers phénomènes par des règles plus générales, en établissant des classements à l'aide de critères plus commodes nous ne faisons qu'un pas dans cette voie ! ».

18. Les travaux de grammaire historique française se situent trop souvent à l'écart d'analyses morphologiques structurales (voir p.ex. de La Chaussée 1977 ; Zink 1989).

19. Il s'agit chaque fois de verbes soit en *-ir*, en *-oir* ou en *-re* (et du verbe *aller*). Signalons quelques problèmes :

– A la p. 323, l'auteur pose un radical [valwa] pour *valoir* : il faut alors expliquer les formes sans [wa] à l'indicatif présent par une suppression de [wa-] qui serait sans parallèle structural dans la morphologie verbale française (l'indicatif présent maintient le radical pour toutes les formes, ou supprime la dernière consonne du radical pour les formes du singulier, avec éventuellement une

diphthongaison sous l'accent : cf. *battons* – *bats* /bat-/ – /ba-/ ; *recevons* – *reçois* /r's'v/ – /r's'!/ --> r'swa/);

– A la p. 324, le statut de « [y] » dans *résolut* est incompréhensible : apparemment il s'agit d'un élément « inséré » selon l'auteur, mais ne faut-il pas considérer [y] comme un morphème alternant du passé simple ?

– Pour *boire* (p. 326), l'auteur admet dans l'application des règles pour le passé simple un « changement de classe » : mais que reste-t-il alors de l'idée d'un calcul algorithmique de la flexion ?

– On se demande ce que l'auteur entend encore par « règle », quand il décrit certains cas (comme le changement *al* → *v* pour *aller* : *allons* – *va*) par une « règle d'alternance » ;

– A la p. 384, l'auteur présente deux règles qui concernent le verbe *vivre* ; la première rend compte du morphème (alternant) /vek/ de *vécut* (etc.), la deuxième explique la voyelle [y] (on a la forme *vécut*, et non \**véquit*). Voici la formulation de ces deux règles :

(R 135)  $iv \rightarrow ek/ + v - ++ [+ pas]$

(R 136)  $\emptyset \rightarrow + Y/ + vek - ++ [+ pas]$

On ne comprend plus alors le sens du renvoi contextuel « ++ [+ pas] » : si dans (R 135) on peut l'interpréter comme correspondant au morphème alternant [y], la règle (R 136) exclut une telle interprétation vu que /y/ y figure dans la partie (à gauche) qui introduit ou dérive les unités ;

– A la p. 421, on trouve un groupement des radicaux selon leur phonème final ; il n'y est pas question des morphèmes alternants des radicaux, et la liste est incomplète (les verbes du type *connaître*, du type *croire* et *voir* n'y figurent pas, et on voit mal où l'auteur classerait les verbes du type *joindre*, *ceindre*) et discutable (*servir* aurait un radical en -i, et *finir* un radical en /++i/ ; pour *servir*, je partirais de /serv/ et pour *finir* de /finis/).

20. Pour une analyse plus approfondie, voir notre compte rendu (Swiggers 1989).

21. D'importants précurseurs dans ce domaine ont été Arsène Darmesteter et Kristoffer Nyrop.

22. Pour un traitement plus global de la préfixation, voir le travail de Weidenbusch (1993).

23. Voir à ce propos le travail de Zwanenburg (1983).

24. Voir Swiggers et Verlinde (1988).

25. L'objectif du groupe SILEX est d'élaborer une grammaire dérivationnelle explicite et un dictionnaire dérivationnel du français.

26. De cette façon se trouve (re)valorisée l'idée du lexique comme un champ de régularités.

27. Dans le présent aperçu, il est impossible de faire justice à la richesse du modèle de morphologie dérivationnelle développé par D. Corbin et ses collaborateurs ; on se reportera à Corbin (1987) et au recueil d'études à portée théorique du groupe SILEX (Corbin éd. 1991), ainsi qu'à Temple (1996).

28. Un mot construit répond aux exigences suivantes :

– Les constituants de sa structure morphologique profonde doivent tous être catégorisables et associables à un sens, de façon reproductible ;

– Son sens prédictible et sa structure morphologique profonde doivent être compositionnels l'un par rapport à l'autre ;

– Les éventuelles distorsions entre structure morphologique et le sens prédictible / lexicalisable doivent être explicables par des mécanismes réguliers.

29. On réagit par-là contre la conception « dissociative » de la grammaire générative.

30. Voir l'ouvrage théorique de Temple (1996), consacré à la sémantique des mots construits ; ce travail s'insère dans les recherches du groupe SILEX.

31. Le mot construit a une référence extralinguistique, ce qui a pour conséquence qu'un même sens prédictible est susceptible de se réaliser différemment dans plusieurs domaines référentiels et de créer ainsi un effet d'hétérogénéité superficielle.

32. Entre autres par les règles d'allomorphie et les processus de troncation.

33. Voir à ce propos par exemple Mayerthaler (1977).

---

AUTEUR

**PIERRE SWIGGERS**

FWO et Centre international de dialectologie générale  
Université de Leuven et de Liège